

Le 1^{er} juin 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, Mme Édith FALLOT, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON.

Absents : M. Rémy GIRARDON, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

Procurations : M. Rémy GIRARDON à M. Michel COUCHOUX, Mme Célia DUMAS à M. Hervé JAVELLE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ.

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Convention à conclure avec Bouygues Énergies et Services pour la location des fourreaux Orange en vue de l'installation de la fibre noire vidéo

Rapporteur : Hervé JAVELLE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a confié à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES la création de son propre réseau fibre, afin d'exploiter son système de vidéoprotection et la GTC (Gestion Technique Centralisée) des bâtiments communaux.

Il explique qu'il convient de louer le réseau orange pour exploiter ce nouveau réseau et qu'une convention doit être signée.

Cette convention a pour but de définir les droits et obligations des parties résultants de l'installation des fibres optiques dans les infrastructures Orange.

Bouygues Energies et Services a signé un accord cadre avec Orange en mars 2022. Cet accord cadre permet à Bouygues Energies et Services de devenir opérateur GC BLO auprès d'Orange. Cette qualité rend la société Bouygues Energies et Services éligible aux offres d'accès aux infrastructures de génie civil souterraines et aériennes constitutive de la boucle locale filaire Orange.

Dans ce cadre, Orange met à disposition ses infrastructures, lui permettant ainsi d'y poser des câbles optiques pour déployer des réseaux ouverts au public

La mairie de La Fouillouse a demandé que le déploiement de la fibre nécessaire à la mise en place de son système vidéo soit réalisé en utilisant les fourreaux des différents opérateurs en place.

Cette location est valable du 1^{er} août 2025 au 31 mars 2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention à conclure avec la société Bouygues pour la location des fourreaux Orange en vue de l'installation de la fibre noire vidéo,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document y afférent, y compris d'éventuels avenants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

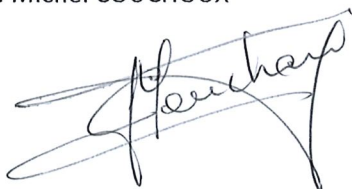
042-214200974-20260601-48-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1^{er} juin 2026

Le secrétaire de séance
M. Michel COUCHOUX



Le Maire
M. Hervé JAVELLE

